

Portant reclassement et nomination de
Monsieur KINKOLO Joseph, Professeur
de GEG.

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/13.5/)

196

(/u la Constitution du 4 Juillet 1979
(/u la loi n° 27/80 du 13.11.1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 4 Juillet 1979
(/u la loi n° 15/80 du 5.2.1980 portant statut général
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21.3.1980 fixant la réglemen-
tation sur le solde des fonctionnaires des cadres
(/u le décret n° 62/190/FP du 9.5.1982 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1982 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/80 du
5.2.1980 portant statut général des fonctionnaires de la République
Populaire du Congo
(/u le décret n° 61/195/FP du 5.7.1982 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1982 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1981 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement
(/u le décret n° 67/30 du 24.2.1987 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatif aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment au son article 16.2
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1987 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19.20. et 21 du décret
n° 64.165 du 22.5.1981 fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1982 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
(/u le décret n° 79/134 du 4.4.1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(/u le décret n° 80/64 du 21.12.1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres
(/u le décret n° 80/830 du 27.12.1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret
n° 80/64 du 21.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux inté-
rieurs des Ministres du Gouvernement
(/u l'arrêté n° 1045/ME/DRM/SP du 11.3.1981 portant
promotion des Professeurs et GEG des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement) de la République
Populaire du Congo.

(/u la note de service n° 997/121/SMG/SBS du 10.10.1979 portant admission aux concours d'entrée à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education, version du 2^e Septembre 1979

(/u la lettre n° 1401/121/SGM/BI du 22. Août 1981 du Directeur du Personnel/des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé

(/u la demande de l'intéressé en date du 20.8.1981

DECREE

ARTICLE 1/ En application des dispositions combinées des décrets n° 64/135 et 67.304 des 22.5.1964 et 30.9.1967 susvisés, Monsieur BAMKORO Joseph, Professeur de C.A.C de 5^e échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du certificat d'aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) (Option Sciences Naturelles) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur certifié de 4^e échelon, indice 1110 ACC = néant.

ARTICLE 2/ Le présent décret aura prise d'effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée Scolaire 1981.1982 sera enregistré publié au JORF et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Brazzaville, le 25 Mai 1982

Le Ministre de l'Education Na-
tionale

- Antoine IBENGA -

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIOMA -

Itihi Ossetoumba LEKOUNDEOU

REPARTITION :

JORF.....1 DE.....2
DPE/DP.....3 DOSSIER.....3
D.S.....1 IMPRESSION.....1
D.C.I.....1 SGCI/SC.....2
M.B.R.....2